

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

· **Code du produit:** S2400

· **UFI:** 4RN2-OPYF-F400-FJ8X

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **Emploi de la substance / de la préparation** Crosslinking agents for the production of elastomers

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Suter Kunststoffe AG

· Aefligenstrasse 3

CH-3312 Fraubrunnen

Tel. +41 (0)31 763 60 60

Fax. +41 (0)31 763 60 61

e-mail: [info@swiss-composite.ch](mailto:info@swiss-composite.ch)

· **Service chargé des renseignements:** Sales Team

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse tel : 145

International: +41 (0)44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 1)

**GHS08** danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**GHS07**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger****GHS02****GHS07****GHS08****· Mention d'avertissement** Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**Dimethylbis[(1-oxododecyl)oxy]stannan  
silicate d'éthyle**· Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**· Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 2)

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8 Reg.nr.: 01-2119496195-28	silicate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 68928-76-7 EINECS: 273-028-6 Reg.nr.: 01-2120770324-57-xxxx	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannan ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥10- <25%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**  
En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**  
Veiller à l'apport d'air frais.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau:**  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Gaz carbonique  
dioxyde de silicium  
Oxyde d'étain (SnO<sub>2</sub> / SnO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 5)

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Ouvrir et manier le réservoir avec prudence  
Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.  
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Dénomination d'origine** Made in Germany
- **Traitement des informations** Homogénéiser le contenu avant utilisation
- **Remarque générale** Pour les instructions de traitement, voir la fiche technique

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****78-10-4 silicate d'éthyle**

VLEP (France)	Valeur à long terme: 44 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 44 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm

· **DNEL****78-10-4 silicate d'éthyle**

Dermique	DNEL Acute - systemic effects	8,4 mg/kg (population générale) 12,1 mg/kg (ouvriers)
	DNEL Long-term - systemic effects	8,4 mg/kg (population générale) 12,1 mg/kg (ouvriers)
Inhalatoire	DNEL Acute - systemic effects	25 mg/m <sup>3</sup> (population générale) 85 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers)
	DNEL Long-term - systemic effects	25 mg/m <sup>3</sup> (population générale) 85 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers)
	DNEL Acute - local effects	25 mg/m <sup>3</sup> (population générale) 85 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers)
	DNEL Long-term exposure - local effects	25 mg/m <sup>3</sup> (population générale) 85 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers)

(suite page 6)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 5)

· <b>PNEC</b>	
<b>78-10-4 silicate d'éthyle</b>	
PNEC STP	4.000 mg/L (station d'épuration)
PNEC sédiment	0,18 mg/kg (eau douce – sédiment) 0,018 mg/kg (eau de mer - sédiment)
PNEC soil	0,05 mg/kg (sol)
PNEC	0,192 mg/l (eau douce) 0,0192 mg/l (eau de mer) 10 mg/l (libérations intermittentes)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Filtre provisoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

(suite de la page 6)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

&gt;35 °C (63148-62-9 Polydimethylsiloxan)

· Inflammabilité

Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

55 °C (78-10-4 silicate d'éthyle)

· Température d'auto-inflammation

222 °C (78-10-4 silicate d'éthyle)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique à 20 °C:

60 mPas

· Solubilité

· l'eau:

Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

10 hPa (78-10-4 silicate d'éthyle)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,98 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

36,5 %

(suite page 8)

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

(suite de la page 7)

· VOC (CE)	358,1 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Humidité. Chaleur, flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Le contact avec des tuyauteries et des récipients contaminés ou avec des récipients corrodés ou rouillés peut mener à une formation accrue d'hydrogène. Observer les indications dans la rubrique 7.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Le formaldéhyde peut se former lors de la dégradation thermique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

\*

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 8)

**· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****78-10-4 silicate d'éthyle**

Oral LD50 &gt;2.000 mg/kg (rat) (OECD 423 Acute oral toxicity)

**63148-62-9 Polydimethylsiloxan**

Oral LD50 &gt;15.400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;2.000 mg/kg (lapin)

**68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannan**

Oral LD50 890 mg/kg (rat)

**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritations possibles.

Provoque une irritation cutanée.

**· Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**· Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

\*

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****78-10-4 silicate d'éthyle**

LC50 (96 h) &gt;245 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203 Fish, Acute Toxicity Test)

EC50 (48 h) &gt;75 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202 Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

EC50 (72 h) &gt;100 mg/l (Pseudokirchnerella Subcapitata) (OECD 201 Alga, Growth Inhibition Test)

EC50(3h) &gt;100 mg/l (activated sludge) (OECD209 Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

**63148-62-9 Polydimethylsiloxan**

EC50 (48 h) &gt;200 mg/l (Daphnia Magna)

**68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannan**

LC50 (48h) 39 mg/l (D)

(suite page 10)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 9)

EC50 (48 h) 39 mg/l (Daphnia Magna)

EC50 (72 h) 7,6 mg/l (A)

**· 12.2 Persistance et dégradabilité***This product hydrolyses in water or wet soil, releasing alcohols and silicic acid.**This Product hydrolyses in water or moist air, releasing methanol and organosilicons connectione.***· Autres indications:** Élimination par adsorption sur des boues activées.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.***· 12.7 Autres effets néfastes****· Autres indications écologiques:****· Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.**Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.**WGK 3 stark wassergefährdend*

\*

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.***· Code déchet:***Aucun numéro de clé de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié pour ce produit, car seul le**Objet par le consommateur une cession autorisée. Au sein de l'UE, le numéro de clé de déchet est en**à convenir avec la société d'élimination.***· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:***Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Les emballages doivent être entièrement vidés et éliminés conformément aux prescriptions légales. Les emballages qui ne peuvent pas être complètement vidés doivent être éliminés en coordination avec l'entreprise régionale d'élimination.*

\*

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA**

UN1993

(suite page 11)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

(suite de la page 10)

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**  
 · **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE)  
 · **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TETRAETHYL SILICATE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**

· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.  
 · **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.  
 · **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** III· **14.5 Dangers pour l'environnement**· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice**· **Kemler):** 30· **No EMS:** F-E,S-E· **Catégorie d'arrimage** A· **14.7 Transport maritime en vrac**· **conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.· **Indications complémentaires de transport:** special instruction : ADNR , ADR , RID , special instruction 640 D· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)** 5L· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

· **Catégorie de transport** 3· **Code de restriction en tunnels** D/E

(suite page 12)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2

(suite de la page 11)

· <b>IMDG</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE), 3, III

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannan  
silicate d'éthyle
- **Mentions de danger**  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405 Garder sous clef.

(suite page 13)

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 12)

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Classe	Part en %
NK	25-50

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

\*

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 14)

FR

Date d'impression : 18.07.2024

Révision: 18.07.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

**Nom du produit: NEUKASIL RTV 1703 comp. B2**

(suite de la page 13)

*H335 Peut irriter les voies respiratoires.**H361d Susceptible de nuire au fœtus.**H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Restriction de l'utilisation recommandée.**

Le code UFI est valide dans:

Allemagne

L'Autriche

France

Pologne

Lituanie

le Portugal

Suède

Pays-Bas

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de la révision. Les informations sont destinées à vous donner des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

**· Service établissant la fiche technique: Département de la Protection de l'Environnement****· Contact:** Herr Ottensmann Tel. +49 (0)2056-25863-7**· Date de la version précédente:** 22.03.2024**· Numéro de la version précédente:** 33**· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**